



Conférence de Presse  
du 18 février 2026

# Les membres de Nourrir 49



Les Amies de  
la Confédération paysanne



## → Un enjeu pour l'agriculture paysanne et l'alimentation durable

Dans le cadre des élections municipales, Nourrir 49, le réseau des initiatives paysannes souhaite **alerter et encourager les candidat·es aux élections municipales**, sur le rôle très important qu'il·elles peuvent et doivent jouer en réponse **aux enjeux de l'agriculture et l'alimentation durable sur leur territoire.**

# Les intervenants de la Conférence

Pascal Sanchez et Thomas Lecomte, **CIVAM AD 49**

Valentin Lemasle, **Confédération Paysanne 49**

Jean-Louis Lecourbe, **Passeurs de Terres 49**

Richard Marais, **Terre de Liens**

Delphine Forest, **GABB Anjou**



*De gauche à droite : Richard Marais, Thomas Lecomte, Valentin Lemasle, Delphine Forest, Pascal Sanchez et Jean-Louis Lecourbe*

# Un contexte dramatique

- Revenus agricoles indignes, chute du nombre de fermes
- Les pratiques agricoles majoritaires conduisent à la détérioration des sols, de la qualité de l'eau et de l'alimentation, des paysages.

## >> un contexte dramatique et absurde

- Nos structures associatives qui agissent pour le développement de l'agriculture paysanne subissent la baisse des financements publics pour leurs actions et la concurrence de la sphère privée
- Pourtant les coopérations entre nos structures et les collectivités locales démontrent qu'un autre modèle agricole est possible



# Un autre modèle : l'agriculture paysanne

**L'agriculture paysanne, une agriculture qui s'appuie sur 6 principes :**

1. L'autonomie des fermes : maîtrise des décisions
2. La transmissibilité
3. Le développement local : acteur du territoire
4. Une répartition équitable des volumes de production : intelligence collective
5. La qualité : respect des consommateur·ices, des cycles naturels et du bien-être animal
6. Le travail avec la nature : maintenir la fertilité des sols, privilégier la biodiversité et préserver les ressources naturelles



# Prendre soin de l'eau



## Constat :

Une eau de plus en plus dégradée et menacée. **En Pays de Loire, seules 11% des masses d'eau sont en bon état écologique ; 44% en France.** L'agriculture paysanne sait et peut répondre à cet enjeu majeur.

**Et les collectivités sont légitimes pour agir sur la protection de l'eau.**

## Actions possibles pour les collectivités locales :

Plutôt que d'agir à posteriori pour dépolluer l'eau, elles peuvent par exemple :

- Prioriser les installations en agriculture biologique sur des zones de captage et/ou en système herbager
- Maintenir les zones humides et favoriser le pâturage (via les PLU et PLUI).
- Reconquérir les capacités d'infiltration des sols
- Implication des élu·es dans les instances de gouvernance de l'eau pour établir des plans d'actions locaux

## Exemples :

- Depuis les années 2010, Cholet Agglomération déploie un plan d'action pour protéger la l'aire d'alimentation de captage sur le bassin Ribou Verdon en partenariat avec le **GABB Anjou**.
- Sur le bassin versant de l'Oudon, le **CIVAM AD 49** anime un groupe d'échange entre éleveurs herbagers avec le soutien du syndicat de bassin versant pour le maintien du pâturage





## Constat :

L'industrialisation de l'agriculture conduit à l'agrandissement des fermes. L'étalement urbain artificialise les sols. **Cela plus rapidement encore en Pays de Loire qu'au niveau national : - 23 % de fermes depuis 2010. La surface moyenne d'une ferme a augmenté de 30 % depuis 2010\*.**

**Et les collectivités sont de plus en plus légitimes pour agir sur le foncier.**

*\* Source : Terre de Liens*

## Actions possibles pour les collectivités locales :

- Créer de nouvelles fermes grâce au portage foncier (foncières, agence de l'eau)
- Soutenir l'installation et la transmission par des dispositifs territoriaux : observatoires fonciers, conventions d'interventions avec les Safer, espaces test, offre de portage foncier public, teritoires pilotes installation / transmission ...)
- Relancer l'utilisation agricole de parcelles privées à l'abandon
- Préserver des paysages agraires patrimoniaux par l'acquisition publique (en périurbains par exemple)
- Sanctuariser les terres agricoles à long terme via des zonages d'urbanisme (PAEN, ZAP)
- Faire de la veille foncière et assurer le relais avec les organismes compétents

## Exemples :



- Partenariat entre le **CIVAM AD 49** et le Conservatoire des Espaces Naturels pour la valorisation du pastoralisme dans les Espaces Naturels Sensibles.
- Ste Gemmes sur Loire : la commune a assuré le portage foncier d'une ferme en attendant l'acquisition par **Terre de Liens**

# Prendre soin de notre alimentation



## Constat :

Notre système alimentaire est devenu inéquitable, destructeur et dévoyé.

**18% des agriculteurs vivent sous le seuil de pauvreté. En 25 ans (1975-2000) les prix agricoles ont été divisés par deux ; une baisse faiblement répercutée sur les consommateurs. Les acteurs du milieu de chaîne ont capté 50% de la valeur.**

**8 millions de personnes en France déclarent ne pas manger à leur faim.**

**Les produits exportés mobilisent 43% de la surface agricole utile de la France et nous importons massivement.**

Parmi les répondants du 49 à l'enquête 2024 ma-cantine.gouv, seuls 40 % des restaurants collectifs respectent la loi Egalim.

**Et les collectivités sont légitimes pour agir sur l'alimentation.**

*\* Source : Rapport L'injuste prix de notre alimentation / Solagro / ma-cantine.gouv.fr*



## Actions possibles pour les collectivités locales :

- Renforcer la démocratie alimentaire via les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)
- Respect (a minima) de la Loi Egalim
- Privilégier les circuits courts pour la restauration collective (cantine...)
- Mise en place de paniers bios et solidaires avec les CCAS
- Faciliter le lancement d'une expérimentation de sécurité sociale alimentaire ou de convention citoyenne locale sur l'alimentation.

## Exemples :

**Nos structures ont répondu conjointement** à l'appel d'offre d'Angers Loire Métropole dans le cadre du PAT : des actions sont conduites sur les sujets de la restauration collective et des circuits courts : formation des équipes de cuisiniers, approvisionnement local...

# Prendre soin de notre santé



## Constat :

Trop souvent, des pratiques agricoles dangereuses pour la santé des agriculteur-ices et des consommateur-rices, ce qui implique **des dépenses de santé drastiques pour l'état : 11 milliards de dépenses en 2021 en particulier sur l'obésité et diabète (et sans prendre en compte l'impact des pesticides sur la santé).**

**Et les collectivités sont de plus en plus légitimes pour agir sur la santé des citoyens.**

*\* Source : Rapport L'injuste prix de notre alimentation*

## Actions possibles pour les collectivités locales :

- En privilégiant les produits biologiques dans la restauration collective
- En facilitant la création de marchés et de commerces locaux alimentaires de qualité
- En s'impliquant sur les PAT pour promouvoir l'installation de fermes paysannes
- En déployant le dispositif des ordonnances vertes à destination des femmes enceintes

## Exemples :

- Le **GABB Anjou** et l'**InterAMAP49** s'impliquent dans l'expérimentation des ordonnances vertes avec le soutien d'Angers Loire Métropole (Cantenay-Epinard et La Membrolle-sur-Longuenée)



# Prendre soin des porteurs de projets agricoles



## Constat :

La population agricole est en chute libre. **Nous perdons depuis 15 ans, 200 fermes par semaine.**

De plus en plus de fermes très capitalisées et difficiles à reprendre.

Un système d'aide à l'installation peu adapté aux installations paysannes.

**Et les collectivités sont de plus en plus légitimes pour agir sur l'installation.**

## Actions possibles :

- Mettre à disposition des terrains communaux ou acquérir des parcelles pour faciliter des installations agricoles
- Proposer un espace test agricole sur un terrain communal
- Accompagner la recherche de terres par la mise en lien avec des propriétaires
- Soutenir des actions de mise en lien entre cédants et porteurs de projets (Ex : Territoires Pilote Transmission)

## Exemples :

- La **CIAP**, **Vivre au Pays** et le **GABB Anjou** proposent des actions de mise en relation entre les cédants et les porteurs de projets à travers des visites de fermes, des jeux de rôles, avec le soutien des collectivités locales (CC des Vallées du Haut Anjou par exemple)



# En conclusion y

**Les élus locaux ont la possibilité d'agir...**

**Les maires et leurs équipes ont une capacité à agir dès maintenant et doivent assumer cette responsabilité dans leur territoire. Et pour autant, l'absurdité des politiques nationales et européennes ne doit pas nous détourner de la nécessité de travailler aussi à ces échelles. Faisons de nos fermes et de nos villages une vitrine, une base à écouter et à respecter.**

**Et donc une grande responsabilité quant au devenir de notre agriculture et de notre alimentation. Maintenant.**

**La seule campagne qui compte est celle qui nous nourrit.**

**Ne remettons pas à dans 6 ans ce qui peut être fait dès à présent.**





### **Contacts :**

Maud CESBRON – [maud.cesbron@gabbanjou.org](mailto:maud.cesbron@gabbanjou.org) / 06 87 65 26 47

Axelle RAAB-LEY – [axelle.raab-ley@civam.org](mailto:axelle.raab-ley@civam.org) / 07.67.32.19.36

Richard MARAIS – [marais.richard@wandoo.fr](mailto:marais.richard@wandoo.fr) / 06 49 54 40 27

Valentin LEMASLE – [fermedelasource@hotmail.com](mailto:fermedelasource@hotmail.com) / 06 33 06 14 95

**Merci de votre attention**